

REGLEMENT DU JEU CONCOURS "JEU CONCOURS MCB 2018"

ARTICLE 1 – ASSOCIATION CLUB BUSINESS EQUITABLE

L'Association CLUB BUSINESS EQUITABLE, association soumise à la loi de 1901, ayant son siège social 15 Esplanade Compans Caffarelli, 31000Toulouse, identifiée au Registre Nationale des Associations sous le numéro W313021423, (ci-après "l'association Organisatrice") organise en partenariat avec le groupe JEAN CLAUDE AUBRY COMMUNITY; un jeu concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après "le jeu"), du 08 septembre 2018 au 30 octobre 2018.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM TOM). Les participant(e)s pourront tenter leur chance après inscription en présentiel après remise du flyer « jeu concours MCB 2018 » sur le stand de l'Association CLUB BUSINESS EQUITABLE au Mondial de la Coiffure et de la Beauté (Porte de Versailles, Paris) ou par mail à l'adresse jeuconours@jca-community.fr.

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi le personnel de la Société et/ou les membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement dans l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et /ou des membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative.

ARTICE 3 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

Pour participer, les candidat(e)s devront

1. S'inscrire au concours entre le 08/09/2018 et le 14/10/2018 :

- En présentiel, après remise du flyer « jeu concours MCB 2018 » sur le stand de l'Association : CLUB BUSINESS EQUITABLE.

- Par mail à l'adresse :

jeuconours@jca-community.fr.

2. Remplir et renvoyer un questionnaire sur vos motivations avant le 30/10/2018.

3. Sélection de 10 meilleurs dossiers par le jury le 05/11/2018

4. Les 10 candidat(e)s sélectionné(e)s auront jusqu'au 30/11/2018 pour présenter un modèle par mail à l'adresse jeuconours@jca-community.fr

5. Révélation du choix du gagnant(e) le 05/12/2018

Toute participation par courrier, téléphone, ou télécopie est exclue.

<i>Inscription au concours</i>	<i>Renvoi du questionnaire</i>	<i>Sélection des 10 meilleurs dossiers</i>	<i>Envoi de la photo du modèle</i>	<i>Délibération du jury et annonce du gagnant(e)</i>
Du : 08.09.2018 au 14/10/2018	Avant le 30.10.2018	05.11.2018	Jusqu'au 30.11.2018	05/12/2018

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Le gagnant(e) remportera un shooting photo professionnel d'une journée et d'une valeur de 2000€.

La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

L'Association Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, la dotation proposée, un prix d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si le gagnant(e) souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif du prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

La dotation est nominative; elle ne pourra donc pas être attribuée à une autre personne que celle élue par le jury dans les conditions définis à

l'article 5.

Le gagnant(e) fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée ou confirmée.

Le gagnant(e) accepte d'ores et déjà de se déplacer sur la ville de Toulouse (31) à ses frais et celui de son modèle afin de bénéficier de la dotation.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT - ELECTION

Les candidatures seront étudiées parmi la totalité des questionnaires renvoyés dans le respect des conditions édictées à l'article 3 du présent règlement pendant toute la durée du jeu. L'élection du gagnant sera effectuée du 12 décembre 2018 par un jury composé des représentants de l'Association Organisatrice.

ARTICLE 6 – ANNONCE DES RESULTATS – REMISE DES DOTATIONS

Le nom du gagnant(e) sera annoncé, le 5 décembre 2018 la page Facebook du groupe Jean Claude Aubry Community pendant une durée de 15 jours à compter de la date d'élection.

Le gagnant(e) bénéficiera de la dotation contre communication d'une pièce d'identité ou de toute autre document officiel en cours de validité (permis de conduire, passeport, titre de séjour...).

A défaut, la dotation ne pourra être attribuée.

Le shooting photo professionnel se déroulera dans la ville de Toulouse. Le gagnant(e) s'engage à se déplacer sur la ville de Toulouse afin de bénéficier de la dotation.

ARTICLE 7 – LIMITE DE RESPONSABILITE

L'Association Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Chaque candidat(e) ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participant(e)s.

L'Association Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification d'identité afin d'éviter toute fraude ou tentative de fraude.

L'Association Organisatrice pourra poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participant(e)s du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

Si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé pour une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au jeu, les participant(e)s doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Courriel, Date de Naissance, Pays, Code postal, Ville, Téléphone mobile [non obligatoire]). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnant(e)s et à l'attribution de la dotation.

Ces données sont destinées à l'Association Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et leur sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès des participant(e)s.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 juillet 1978 modifiée, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition aux données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Association CLUB BUSINESS EQUITABLE
Jeux concours MCB 2018
15 Esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse

En indiquant son nom, prénom, email et adresse postale. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande.

Les participantes peuvent également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 – DEPOT DU REGLEMENT

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement complet du jeu est disponible gratuitement sur le site www.jca-community.fr

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable du présent règlement est la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

Association CLUB BUSINESS EQUITABLE
« Jeu concours MCB 2018 »
15 Esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

